



DEMANDE D'ATTESTATION PRÉFECTORALE D'APTITUDE PHYSIQUE A LA CONDUITE DE VEHICULE RELEVANT DE LA CATEGORIE B OU A DU PERMIS DE CONDUIRE

Article R. 221-10 du code de la route

Article R. 6312-7 du code de la santé publique, uniquement pour les conducteurs d'ambulances

Attention : cette attestation ne peut en aucune façon être assimilée à une carte professionnelle ; cette attestation n'est pas délivrée aux :

- conducteurs titulaires d'un permis de conduire possédant les catégories dites "lourdes" (C, CE, et C1E, D, D1 et D1E) ;
- personnes entrant en formation d'auxiliaire ambulancier. Seul l'avis médical délivré par un médecin agréé par le Préfet de Loir-et-Cher est nécessaire pour l'entrée en formation.

1ère demande renouvellement

Je soussigné(e),

NOM :

Prénom :

Né(e) le : à :

Demeurant au :

Code postal : Commune :

Tél : Adresse électronique :

solicite la délivrance d'une attestation d'apitude physique à la conduite (cocher la (les) case(s) correspondante(s)),

- Taxi Voiture de Transport avec Chauffeur (VTC) Ambulances
 Véhicules affectés au transport public de personnes Véhicules affectés au ramassage scolaire

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé ainsi que l'authenticité des documents joints. Je suis informé(e) que toute fausse déclaration est passible des peines prévues aux articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Fait à....., le.....

Signature

Pièces à produire impérativement selon votre situation :

- le présent document dûment complété ;
- la copie recto/verso de votre pièce d'identité en cours de validité ;
- la copie recto/verso de votre permis de conduire ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- l'original de l'avis médical (cerfa 14880*02), de moins de 2 ans, rendu par un médecin agréé par le Préfet ;
- une enveloppe affranchie au tarif en vigueur, libellée à vos nom et adresse ;
- copie de l'attestation de réussite aux examens d'auxiliaire ambulancier (1ère demande) ;
- attestation PSE1 et/ou PSE2 pour les associations de secourisme ;
- copie de l'ancienne attestation (pour les renouvellements), celle-ci devra être restituée à réception de la nouvelle attestation ;
- extrait KBIS pour les professions libérales ;
- copie de la carte professionnelle (taxis, VTC) ;
- copie du contrat de travail (mentionnant l'emploi occupé), attestation professionnelle ou attestation de l'organisme s'il s'agit de bénévolat.

L'ensemble du dossier est à déposer ou adresser par voie postale à :

**Préfecture de Loir-et-Cher
Direction des Sécurités
Bureau des polices administratives de la sécurité
Place de la République – BP 40299 – 41006 BLOIS CEDEX**